

-4755-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 2 juin 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse
M. Jean Brousseau, conseiller au siège no 3
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège no 4
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège no 5

Sont absents :

Mme Joany Hovington, conseillère au siège no 1
M. Mario Desbiens, conseiller au siège no 2
M. Carol Girard, conseiller au siège no 6

Assiste également :

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement n° 2026-339 relatif à code d'éthique des élus;
4. Avis de motion et présentation du règlement n° 2026-340 relatif à la gestion contractuelle;
5. Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2026-341 relatif au contrôle et suivi budgétaire et certaines délégations;
6. Avis de motion et présentation du 1^{er} projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage;
7. Nomination directrice des finances et trésorière;
8. Signature des opérations bancaires;
9. AccèsD Affaires – Modification d'administrateurs principaux;
10. CliqSécur – Responsable des services électroniques;
11. Clôture et levée de la séance.

**Adoption du règlement n° 2026-339 relatif à code d'éthique des élus;
260602-87**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement n° 2026-339 a été donné par le conseiller M. Carol Girard lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026;



-4756-

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 14 avril 2026, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;

CONSIDÉRANT qu'un avis annonçant l'adoption du règlement a été publié conformément à l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que toute municipalité doit, après chaque élection générale et avant le 1er mars suivant celle-ci, adopter à l'intention de ses élues et élus un code d'éthique et de déontologie révisé;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2026-339 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement n° 2018-279.

Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2026-340 relatif à la gestion contractuelle abrogeant le règlement n° 2018-281

260602-88

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil lors de cette séance.

Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2026-341 relatif au contrôle et suivi budgétaire et certaines délégations abrogeant le règlement n° 2007-226

260602-89

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif au contrôle et au suivi budgétaire et certaines délégations. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil lors de cette séance.

Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 2026-342 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage

260602-90

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil lors de cette séance.

Nomination directrice des finances et trésorière

260602-91

CONSIDÉRANT que Mme Annie Morin, directrice des finances et trésorière adjointe, a remis sa démission, qui est effective à compter du 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT que Mme Linda Ouellet a été nommée directrice des finances et trésorière par intérim;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la nomination de Mme Linda Ouellet à titre de directrice des finances et trésorière.



Signature des opérations bancaires

260602-92

CONSIDÉRANT que des modifications pour les signatures d'opérations bancaires doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous : les chèques, traites bancaires, billets à ordre et autres effets pour la Ville de Forestville, au compte n° 328 et pour le service de sécurité incendie au compte n° 15701, détenus à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord à compter de la date d'entrée en vigueur des signataires.

- Micheline Anctil, mairesse;
- Joany Hovington, conseillère au siège n° 1;
- Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2;
- Jean Brousseau, conseiller au siège n° 3;
- Gina L'Heureux, conseillère au siège n° 4;
- Nadine Gagné, conseillère au siège n° 5;
- Carol Girard, conseiller au siège no 6.

Conjointement avec :

- Ghislain Gauthier, directeur général par intérim;
- Linda Ouellet, directrice des finances et trésorière;
- Lison Huard, greffière adjointe;
- Isabelle Fortin, préposée à la paie;
- Stéphanie Tremblay, coordonnatrice au service de sécurité incendie.

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Ville de Forestville, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Ville de Forestville, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord;

Que la présente résolution remplace la résolution R-251111-208, adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

AccèsD Affaires – Modification d'administrateurs principaux

260602-93

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux, pour les comptes n° 328 de la Ville et n° 15701 de l'entente intermunicipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les administrateurs principaux;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que Mme Linda Ouellet, directrice des finances et trésorière, soit désignée à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Il est également résolu :

- que lors de l'absence de Mme Linda Ouellet, le conseil autorise les personnes suivantes à titre d'administratrices afin d'agir à sa place et qu'elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin :
 - Mme Stéphanie Tremblay, coordonnatrice au service de sécurité incendie;
 - Mme Lison Huard, greffière adjointe.



-4758-

- Que la présente résolution remplace la résolution R-251111-208, adoptée à la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

CliqSécur - Responsable des services électroniques
260602-94

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Linda Ouellet, directrice des finances et trésorière, pour la Ville de Forestville (NEQ : 8818864744) :

- Consulter le dossier de la Ville de Forestville et agir au nom et pour le compte de la Ville de Forestville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen de services en ligne;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Il est également résolu que la Ville de Forestville accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Ville de Forestville apposent leur signature aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Jean Brousseau propose la levée à 19 h 10, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.